Informations de base

2012/2290(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Planification politique et tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités **Subject** 8.70 Budget de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	ELLES James (ECR)	03/10/2012
	Rapporteur(e) fictif/fictive KALFIN Ivailo (S&D)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	VLASÁK Oldřich (ECR)	27/11/2012
AFCO Affaires constitutionnelles	BROK Elmar (PPE)	27/05/2013

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/07/2013	Vote en commission		
16/07/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0265/2013	Résumé
07/10/2013	Débat en plénière		
08/10/2013	Décision du Parlement	T7-0395/2013	Résumé

08/10/2013	Résultat du vote au parlement		
08/10/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2290(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/11223

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	REGI	PE506.192	24/04/2013	
Projet de rapport de la commission		PE510.869	30/05/2013	
Amendements déposés en commission		PE514.638	20/06/2013	
Avis de la commission	AFCO	PE513.165	09/07/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0265/2013	16/07/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0395/2013	08/10/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)61	06/03/2014	

Planification politique et tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités

2012/2290(INI) - 16/07/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport d'initiative de James ELLES (ECR, UK) intitulé «Planification politique et tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités».

Les députés rappellent que le budget de l'Union pour l'exercice 2010 avait prévu, à l'initiative du Parlement, que la Commission réalise un projet pilote s'étalant sur 2 ans dans le but d'étudier la possibilité de mettre en place un système interinstitutionnel de prévision des évolutions à long terme des grands dossiers politiques de l'Union européenne. Dans le budget de l'Union pour 2012, il avait été prévu que le projet accède à la phase suivante sous la forme d'une action préparatoire sur une période de trois ans, de 2012 à 2014, l'idée étant de mettre en place, d'ici fin 2014**, un système**

européen d'analyse stratégique et politique (ESPAS) pleinement opérationnel associant l'ensemble des institutions concernées, et ce en instaurant une coopération plus étroite entre les services de recherche des différentes institutions et des différents organismes de l'Union en charge de l'analyse des évolutions politiques à moyen et long terme.

Les députés demandent dès lors maintenant aux quatre institutions et organismes actuellement associés au processus ESPAS – la Commission, le Parlement, le Conseil et le Service européen pour l'action extérieure – d'élaborer et de signer **un accord interinstitutionnel** visant à fixer le cadre du projet initial, et à le conclure idéalement pour le printemps 2014, chaque partenaire s'engageant à respecter l'accord et à y participer de façon permanente.

Analyse des tendances à venir : les députés ont insisté sur la nécessité d'une surveillance et d'une l'analyse des tendances à long terme de certaines politiques et ont appelé à la création de réseaux, avec d'autres acteurs concernés par des questions similaires dans les pays tiers, notamment le monde de la recherche. Ils ont rappelé que, conformément au principe de subsidiarité, l'élaboration de stratégies socioéconomiques à long terme et la mise en œuvre de politiques au niveau de l'Union européenne relevaient de la **responsabilité de diverses organisations publiques**, telles que les institutions européennes, les ministères, les administrations des autorités régionales ou locales et les organismes spécifiques, mais qu'à côté, les partenaires économiques et sociaux, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs avaient aussi leur mot à dire.

ESPAS : les députés se sont félicités des résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre du projet pilote (2010-2011) et de l'action préparatoire (2012-2014) ESPAS et ont vivement recommandé sa poursuite avec **l'appui de tous les groupes d'intérêt pertinents**.

Parallèlement, ils ont réclamé des moyens pour la mise en œuvre de cette initiative ainsi que des règles de gouvernance pour en assurer la gestion (à ce titre, le système ESPAS devrait être dirigé et supervisé par un conseil interinstitutionnel composé de personnalités dûment sélectionnées au sein duquel **le Parlement européen devrait être dûment représenté**).

Rapport stratégique: les députés ont enfin estimé qu'un système permanent – visant à fournir aux institutions de l'Union une analyse régulière des tendances à moyen et à long terme - devrait comporter des dispositions relatives à la présentation aux institutions **d'un rapport stratégique annuel** sur les tendances, en prévision du débat sur l'État de l'Union et de la publication du programme de travail annuel de la Commission, ce afin de suivre et d'évaluer l'évolution des tendances à long terme, et, d'apporter une contribution spécifique utile à l'autorité budgétaire, dans la perspective des négociations relatives au cadre financier pluriannuel pour l'après 2020 ou d'une éventuelle révision à mi-parcours du CFP 2014-2020.

Planification politique et tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités

2012/2290(INI) - 08/10/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 604 voix pour, 59 voix contre et 6 abstentions, une résolution sur la planification politique et les tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités.

Le Parlement européen rappelle qu'à son initiative, le budget de l'Union pour l'exercice 2010 avait prévu que la Commission réalise un projet pilote s'étalant sur 2 ans dans le but d'étudier la possibilité de mettre en place un système interinstitutionnel de prévision des évolutions à long terme des grands dossiers politiques de l'Union européenne. Dans le budget de l'Union pour 2012, il avait été prévu que le projet accède à la phase suivante sous la forme d'une action préparatoire sur une période de trois ans, de 2012 à 2014, l'idée étant de mettre en place, d'ici fin 2014**, un système européen d'analyse stratégique et politique (ESPAS) pleinement opérationnel** associant l'ensemble des institutions concernées, et ce, en instaurant une coopération plus étroite entre les services de recherche des différentes institutions et des différents organismes de l'Union en charge de l'analyse des évolutions politiques à moyen et long terme. Pour le Parlement, la mise en place d'un tel système permettrait d'aider les institutions de l'Union à se préparer à répondre aux défis et à définir des options stratégiques cohérentes pour les années à venir et pourrait servir de base à une réflexion d' ensemble sur la mise en place d'un lien plus direct entre ressources financières et objectifs politiques.

Le Parlement demande dès lors maintenant aux quatre institutions et organismes actuellement associés au processus ESPAS – la Commission, le Parlement, le Conseil et le Service européen pour l'action extérieure – d'élaborer et de signer **un accord interinstitutionnel** visant à fixer le cadre du projet initial, et à le conclure idéalement pour le printemps 2014, chaque partenaire s'engageant à respecter l'accord et à y participer de façon permanente.

Chacune des institutions et organismes concernés devraient prévoir à cet effet, dans leurs budgets respectifs, le personnel et les moyens financiers nécessaires pour le système ESPAS, dans le contexte de la procédure budgétaire annuelle, de façon à garantir que cette capacité puisse être développée sans **aucune incidence sur le budget au cours des années à venir**.

Analyse des tendances à venir : le Parlement insiste sur la nécessité d'une surveillance et d'une analyse des tendances à long terme de certaines politiques et appelle à la création de réseaux, avec d'autres acteurs concernés par des questions similaires dans les pays tiers, notamment le monde de la recherche. Il rappelle que, conformément au principe de subsidiarité, l'élaboration de stratégies socioéconomiques à long terme et la mise en œuvre de politiques au niveau de l'Union européenne relèvent de la **responsabilité de diverses organisations publiques**, telles que les institutions européennes, les ministères, les administrations des autorités régionales ou locales et les organismes spécifiques, mais qu'à côté, les partenaires économiques et sociaux, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs ont aussi leur mot à dire.

ESPAS : le Parlement se félicite des résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre du projet pilote (2010-2011) et de l'action préparatoire (2012-2014) ESPAS et recommande sa poursuite avec **l'appui de tous les groupes d'intérêt pertinents**. Un tel système exige par ailleurs la participation de personnel issu de l'ensemble des institutions et organismes compétents de l'Union, y compris du Comité des régions.

Il réclame parallèlement des règles de gouvernance pour assurer la gestion de l'ESPAS. Á ce titre, le système ESPAS devrait être dirigé et supervisé par un conseil interinstitutionnel composé de personnalités dûment sélectionnées au sein duquel **le Parlement européen devrait être dûment représenté** .

Les travaux de l'ESPAS devraient en outre être totalement indépendants.

Rapport stratégique: le Parlement estime qu'un système permanent – visant à fournir aux institutions de l'Union une analyse régulière des tendances à moyen et à long terme - devrait comporter des dispositions relatives à la présentation aux institutions **d'un rapport stratégique annuel** sur les tendances, en prévision du débat sur l'État de l'Union et de la publication du programme de travail annuel de la Commission, ce afin de suivre et d'évaluer l'évolution des tendances à long terme, et, d'apporter une contribution spécifique utile à l'autorité budgétaire, dans la perspective des négociations relatives au cadre financier pluriannuel pour l'après 2020 ou d'une éventuelle révision à mi-parcours du CFP 2014-2020.